



CCI ÎLES DE GUADELOUPE

DIRECTION GUICHET UNIQUE

Centre de Formalités des Entreprises

Rue Félix Eboué 97159 Pointe-à-Pitre Cedex

Contact CFE Pointe-à-Pitre Tél: 0590 93 76 74- Fax : 0590 93 76 78

Contact CFE Basse-Terre Tél : 0590 99 44 45 Fax : 0590 81 21 17

Accueil CFE: du lundi au vendredi de 8h-12h00 et 14h-16h ; mercredi 8h-12h00

Traitement des Formalités : 8h-11h sous réserve de l'importance du flux de visiteurs

Permanence sur rendez-vous

Entreprise Individuelle

RENOUVELLEMENT DE CARTE DE COMMERÇANT AMBULANT

PIECES A FOURNIR AU CFE

Le formulaire [Cerfa No 14022-02](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14022.do) de déclaration (Sinon, cliquez sur ce lien) :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14022.do

Si inscrit au RCS, un extrait K de – de 3 mois

Si auto-entrepreneur, certificat d'inscription au répertoire des entreprises (avis SIRENE : <http://avis-situation-sirene.insee.fr/avisitu/>) ou attestation sur l'honneur que le demandeur continue de bénéficier de ce statut

Si ressortissant de l'UE et établi dans l'UE, un justificatif de son inscription

Copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité ou extrait d'acte de naissance
ou copie du titre de circulation

Pour les déclarants de nationalité étrangère (Hors CEE et OCDE)

Copie carte de résident, **ou** copie carte de séjour en cours de validité, *mentionnant l'autorisation d'exercer une activité commerciale ou professionnelle* et l'adresse du domicile actuel

Copie d'un justificatif de domicile: (dernière quittance de loyer, ex Eau, EDF, assurance, impôt ...etc)

Remise de l'ancienne carte

1 photographie d'identité récente en couleur (23mm X 30mm)

Redevance CCI : 15 € correspondant au coût de la fabrication de la carte (arrêté du 21/01/2010 publié au JO du 10/03/2010), **en espèces uniquement.**

Le cas échéant, un [pouvoir](#) donné au mandataire